

6.4c

Plan Local d'Urbanisme

Liste des lotissements dont les règles
sont maintenues

PLU prescrit par DCM	le 17/08/2009
PLU arrêté par DCM	le 16/05/2013
PLU approuvé par DCM	le 20/02/2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Le Maire

Bruno NOURY

LISTE DES LOTISSEMENTS DONT LES RÈGLES SONT MAINTENUES

En application de l'article L.442-9 du Code de l'urbanisme, les règles d'urbanisme contenues dans les documents approuvés d'un lotissement deviennent caduques au terme de dix années à compter de la délivrance de l'autorisation de lotir si, à cette date, le lotissement est couvert par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu.

Toutefois, lorsqu'une majorité de colotis, calculée comme il est dit à l'article L.442-10, a demandé le maintien de ces règles, elles ne cessent de s'appliquer qu'après décision expresse de l'autorité compétente prise après enquête publique.

Liste des lotissements ayant maintenus leurs règles : **NÉANT**